

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 7 JUIN 2022

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Claudine MORVILLE excusée.

Secrétaire : -Mr Christophe LECLERCQ

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 7 AVRIL 2022 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire présente quelques remarques sur les points abordés ce jour - là :

- a. Le Permis de Construire pour l'extension de l'école a été déposé au service urbanisme de la CCPL le 19 Mai.
- b. Le Parcours du Cœur organisé le Dimanche 1^{er} Mai n'a pas connu un grand succès.
- c. Un défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie pour un coût de 1 550€. Une animation pour son utilisation sera programmée dans les prochaines semaines.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Projet d'Urbanisation, impasse de la Madeleine : Différentes études concernant la nature du sol, la loi sur l'eau, la défense Incendie... sont en cours. Une solution pour un accès aisé par tous les services à la zone concernée n'est toujours pas trouvée. A ce jour, les propriétaires des emplacements réservés ne souhaitent pas vendre.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal envisage d'autres possibilités et décide d'entreprendre de nouvelles négociations afin de permettre la réalisation de ce projet.**

b) Achat de matériel : Le Conseil Municipal accepte l'achat d'une **nouvelle débroussailleuse** pour la somme de **1089.90€ TTC.**

c) Changement de prestataire Informatique : Mr le Maire fait part à l'assemblée les difficultés rencontrées depuis un certain temps avec le prestataire informatique NFI. De nombreux appels téléphoniques sont nécessaires. La nouvelle comptabilité(M57) pose problème. Le contrat est à renouveler au 1^{er} Juillet 2022. Par ailleurs, une société concurrente :« Cosoluce » a été contactée. Elle a présenté ses logiciels qui sont plus adaptés. La proposition tarifaire est donnée.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, décide d'accepter ce changement au profit de la Sté Cosoluce** qui doit garantir la récupération de toutes les données existantes.

d) Centre de Loisirs 2022 : L'assemblée décide d'accorder la **gratuité du centre aux enfants Ukrainiens** résidant sur la commune de NIELLES les BLEQUIN. Par ailleurs, à cause d'une gestion compliquée les années précédentes, **il n'y aura pas de navettes entre les deux sites.**

e) Ducasse les 30,31 JUILLET et 1^{er} Août: Les animations habituelles : randonnée pédestre, brocante, feu d'artifice, repas campagnard, spectacle du centre, attractions foraines... sont reconduites. Il est proposé de trouver un groupe de musique qui interviendrait à différents moments le dimanche 31.

f) Permanences des Elections législatives des 12 et 19 Juin : Le bureau est établi pour les 2 tours.

g) Questions diverses :

1. Contrat d'assurance avec la SMACL : Il est arrivé à échéance. Les nouvelles propositions sont présentées. Il est décidé d'accepter celle des véhicules appartenant et conduits par les agents municipaux et élus. L'offre globale sans franchise (responsabilités, véhicules à moteur, collaborateurs, protections juridique et fonctionnelle, dommages aux biens) s'élève à 2 988€ .

Par ailleurs, les prestations statutaires pour les agents municipaux avec une franchise de 15 jours sont au taux de 6.80% pour ceux affiliés à la CNRACL et au taux de 1,35% pour ceux affiliés à l'IRCANTEC. L'assiette de cotisations comprend le traitement brut indiciaire et la bonification indiciaire. **Le nouveau contrat est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

2. Projet de Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour une gestion écologique du coteau calcaire : Mr le Maire rappelle que ce coteau présente un patrimoine naturel remarquable qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Les techniciens du Parc des Caps et Marais d'Opale et du Conservatoire lui ont présentés le projet et planning suivant : -Inventaires de la faune et flore, -Réunion avec les propriétaires, les locataires et élus en 2022 ;-Après accord, travaux de fauche, d'élagage et de débroussaillage sur certaines parcelles en 2023 et mise en place d'une convention de gestion écologique pour une durée de 10 années. **Le Conseil Municipal accepte cette convention si elle ne gêne pas agriculteurs, randonneurs, traileurs et chasseurs.**

3. Pour le passage du Tour de France le mardi 5 Juillet, Mr le Maire propose de réaliser une banderole : « **SENINGHEM aime le SPORT !** »

4. Le Jeudi 30 Juin, une animation sur la Station de Mobilité est programmée de 16h30 à 19h30.

5. Le mauvais comportement de quelques jeunes autour de la salle des Fêtes et du City-stade est évoqué. La gendarmerie sera contactée .

Vu, le Maire. C TELLIER.